



Problème avec huissiers de justice : comment payer sa dette ?

Par **delf38**, le **26/05/2011 à 18:51**

Bonjour,
J'ai reçu un courrier émanant d'un huissier concernant une dette encore non payée.
Suis-je obligée de régler à cet huissier, ou puis-je rembourser directement la personne sans avoir à payer les frais d'huissiers ???
Merci beaucoup de votre réponse.
Cordialement,

Par **amajuris**, le **26/05/2011 à 19:45**

bjr,
en l'absence de procédure judiciaire, vous pouvez payer directement votre dette à votre créancier qui devra payer l'intervention de l'huissier.
il faut que vous connaissiez le montant exact de la dette (capital+intérêts).
cdt

Par **delf38**, le **26/05/2011 à 21:34**

Merci beaucoup de cette réponse.
Par contre, s'il y avait eu procédure devant tribunal cela n'aurait pas été possible...
Merci beaucoup,
Très cordialement,